Image not found or type unknown

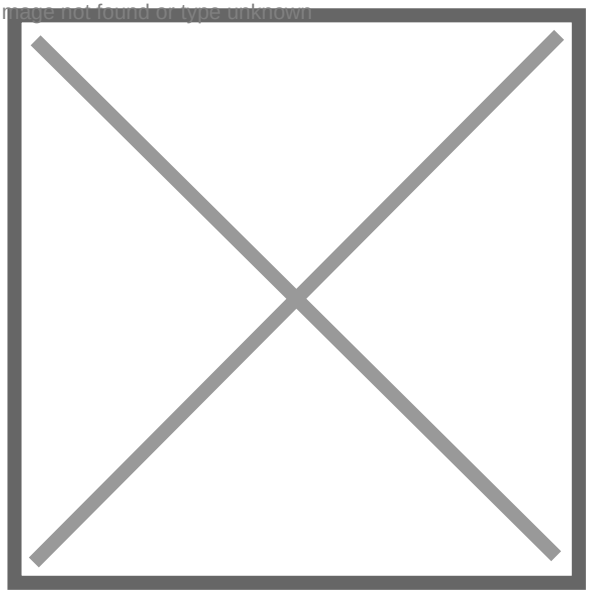

Droit de visite en centre surveillé

Par **cryingmama**, le **26/08/2011** à **11:02**

Bonjour,
je suis maman de deux filles âgées de 12 ans 1/2 et 11 ans. Je suis séparée du papa depuis juillet 2010 et mariée depuis.
Les enfants voulaient rester près de leur papa, leurs amies, leur école ce que j'ai respecté.
Mais au tribunal papa et filles m'ont attaquée pour maltraitance envers mes enfants.
Maltraitance non reconnue et impossible à prouver il n'y a aucune preuve parce que inexistante..

Le papa exerce sur mes filles un chantage émotionnel et, je me demande même s'il ne fait pas un syndrome d'aliénation parentale, il refuse que j'ai tout contact avec les filles que ça soit sur internet (mails, msn, facebook) téléphone, courrier...

Le tribunal m'a octroyé l'autorité parentale conjointe ainsi qu'un droit de visite en centre "surveillé...Le jugement a été décidé le 10 février dernier et depuis je n'ai eu aucun rendez vous en "centre". En mars, le papa m'autorise, contre le jugement du tribunal, de me laisser voir les filles chaque mercredi de 11.30 à 15.30 pour ce faire je fais un trajet aller-retour de 14 heures jusqu'à ce 1er août où je dis au papa que je reste mariée que je ne peux plus vivre avec lui, même pour les filles, il me remet alors la décision du tribunal sous le nez et m'empêche à nouveau tout contact....Il leur fait un véritable chantage au suicide, ou de les envoyer habiter chez moi, ou de déménager si elles me contactent...et ce "lavage de cerveau" marche parce que les filles suivent la décision du papa...je reçois des mails insultant vis à vis de moi et mon mari actuel...J'ai le rôle de la "méchante" et ça me rend malade parce que je n'ai absolument rien fait pour cela....que puis je faire pour essayer d'avoir un droit de visite et que puis je espérer (je suis belge vivant en Belgique le papa français vivant en France)...puis je faire constater une possibilité de SAP? les filles peuvent elles refuser de me voir même en "milieu surveillé"....
merci de me répondre je suis vraiment à bout nerveusement et moralement

bien à vous

cryingmama

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **11:19**

Commencez par prendre un avocat

Par **cryingmama**, le **26/08/2011** à **11:35**

c'est une solution que j'ai envisagée mais j'habite en Belgique et lui en France les frais ne vont ils pas être plus élevés qu'avec un avocat en "national"...
est ce qu'il n'y a vraiment aucune autre solution????

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **11:44**

Il faut prendre un avocat en France.
Vu ce que vous relatez, je pense qu'il n'y a pas d'autre solution et vous n'en seriez surement pas là, si vous en aviez eu un dès le départ.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés